



Ivresse manifeste dans un lieu public

Par **karim**, le **29/04/2009** à **11:42**

Bonjour a tous , mon ami s'fait arrêté en rentrant chez lui un samedi soire par la police pour état d'ivresse manifeste dans un lieu public il est passé en cillul de dégraisement il s'fait relaché le llendemain, je voulais savoir ce qu 'il risque vraiment est ce qu'il passera devant un juge ou pas ? et aussi si cela sera inscrit sur son casier judiciaire? merci d'avance

Par **frog**, le **29/04/2009** à **12:56**

Environ 160 euros d'amende. Niveau conséquences, c'est trois fois rien. Pas pire qu'un excès de vitesse ou un feu rouge non respecté.

Par **karim**, le **29/04/2009** à **16:35**

bonjours donc 160 euro , il risque pas de passer devant un juge ? et aussi son casier judiciaire sera toujours viérge ou pas ? merci d'avace